



Observation de l'éclipse : équipez-vous de lunettes de protection conformes

Une éclipse solaire aura lieu le 12 août prochain en France. Pour observer ce phénomène en toute sécurité, il faudra être muni de lunettes de protection conformes à la réglementation. Afin de vérifier que les produits commercialisés sont sûrs, la DGCCRF réalise des contrôles en amont.

Le 12 août 2026, en Europe, aura lieu une éclipse de soleil. En France, cette éclipse sera quasi-totale dans le Sud-Ouest et partielle sur le reste du territoire hexagonal.

Pour pouvoir assister à cet événement en toute sécurité, le grand public doit porter des lunettes de protection spécifiquement conçues pour pouvoir observer le soleil en filtrant les UV à 100 % et ne pas les retirer pendant toute la durée de l'éclipse.

En effet, l'observation d'une éclipse nécessite le port de lunettes de protection car l'exposition de la rétine à une lumière visible intense peut provoquer des lésions graves telles que des brûlures, voire conduire à la cécité. Le fait que le soleil semble sombre ou qu'aucune sensation d'inconfort n'est ressentie en l'observant ne signifie pas pour autant que les yeux sont protégés.

Les lunettes de soleil ordinaires, les lunettes de cinéma 3D ou d'autres matériels non conçus spécifiquement pour observer directement le soleil (verres fumés, négatifs de film, filtres photographiques, etc.) ne sont pas appropriés pour assister à l'éclipse en toute sécurité.

Enfin, les lunettes achetées dans le cadre de l'éclipse totale du 11 août 1999 ont aujourd'hui des filtres susceptibles d'être dégradés et qui n'apporteront pas la protection attendue. **Il convient de ne pas les réutiliser.**

La DGCCRF vérifie que les lunettes de protection sont conformes afin d'assurer la sécurité du public

Les lunettes de protection permettant d'observer une éclipse en toute sécurité doivent répondre aux exigences imposées aux équipements de protection individuelle (EPI) classés en catégorie de risque II. Cela signifie qu'un organisme notifié européen en a évalué la conformité.

Les enquêteurs de la DGCCRF réalisent donc des contrôles auprès des professionnels à différents stades de commercialisation (fabrication, importation et distribution). Ils vérifient en particulier la présence du marquage CE, des instructions et avertissements de sécurité, de la déclaration de conformité (accessible avec le produit ou sur internet) et le cas échéant, ils contrôlent la bonne mise en œuvre de l'évaluation de la conformité et le contenu de la documentation technique.

Que faut-il en particulier vérifier avant d'acheter ?

Les lunettes de protection permettant d'observer une éclipse sont conçues pour vous préserver d'un risque pour votre santé. Il est donc important de faire un choix éclairé. Vérifiez en particulier avant d'acheter que :

- le marquage CE est présent sur le produit,
- des instructions et avertissements de sécurité rédigés en français accompagnent le produit (ces consignes devront être scrupuleusement suivies pour observer l'éclipse),
- les coordonnées du fabricant et le cas échéant, de l'importateur, sont indiquées (directement sur le produit, son emballage ou un document d'accompagnement) ;
- les filtres des lunettes ne sont pas rayés.

La norme EN ISO 12312-2 : 2015 constitue la référence en matière de sécurité pour la conception des lunettes prévues pour l'observation directe du soleil. Les lunettes de protection conçues selon cette norme, dont la référence est alors mentionnée (directement sur les lunettes, sur l'emballage ou un document d'accompagnement), permettent d'observer l'éclipse en toute sécurité.

Les bons gestes à adopter pour observer l'éclipse en toute sécurité

- Disposer de lunettes adaptées et ne pas les retirer pendant toute la durée de l'observation ;
- Si vous souhaitez prendre une photo de l'éclipse, **ne retirez en aucun cas vos lunettes**. Il est également recommandé d'utiliser un filtre spécifique, en complément du port de lunettes, pour protéger votre matériel (jumelles, longue vue, appareil photographique, téléphone...) ;
- Même en possession de lunettes adaptées, et/ou de ciel voilé, limiter les observations du Soleil à trois minutes consécutives maximum et effectuer des temps de pause entre deux observations afin de reposer les yeux ;
- Respecter les consignes diffusées par les autorités locales concernant les rassemblements, la sécurité routière, la sécurité en mer, etc.
- Apporter une attention particulière aux enfants qui ont souvent moins conscience du danger.

Après observation de l'éclipse, si vous constatez une baisse de vision, des taches, une vision floue, ou une déformation des images dans les heures qui suivent, consultez en urgence un ophtalmologue ou appelez le 15.